

# L'Info-municipale



Comme chaque été, la Municipalité organise une variété d'activités culturelles gratuites sur le site patrimonial de La Grave. Voici le calendrier de ce programme estival coloré! Lire plus en pages 16 et 17.



Décisions du conseil

■ Page 3

Sécurité incendie

■ Page 7

Loisirs et culture

■ Page 14

Avis publics

■ Page 21

# La Municipalité des Îles dévoile sa nouvelle Politique culturelle et du patrimoine

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a dévoilé officiellement sa toute nouvelle Politique culturelle et du patrimoine le 12 juin dernier. Il s'agit d'un outil essentiel destiné à guider le développement culturel et patrimonial du territoire madelinot.

Après plus de 20 ans d'engagement avec la précédente politique culturelle adoptée en 2002, la Municipalité a entrepris en 2018 une importante démarche de révision afin de mieux répondre aux exigences actuelles en matière de culture et de patrimoine, tout en valorisant la richesse de notre identité insulaire. Ce processus a été enrichi par un diagnostic approfondi réalisé par Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que par de nombreuses consultations publiques et sectorielles.

En 2024, la Municipalité a entamé la rédaction de la nouvelle Politique culturelle et du patrimoine. Un comité de pilotage, réunissant des représentants de l'administration municipale et de la Communauté maritime ainsi que des partenaires du milieu, a par ailleurs permis d'assurer une démarche participative et inclusive. La mise en oeuvre de cette nouvelle politique, adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 10 juin, débutera à l'automne 2025 avec la création de deux comités consultatifs dédiés à la culture et au patrimoine. Ceux-ci élaboreront un premier plan d'action triennal.

Souhaitant mettre en valeur la place centrale du patrimoine dans notre identité collective, la nouvelle politique place désormais ce volet au coeur de ses orientations. La Municipalité des Îles aspire ainsi à établir une vision claire, des principes directeurs et des actions concrètes afin de renforcer à la fois la vitalité culturelle et celle du patrimoine de notre communauté insulaire.

Ce nouvel engagement témoigne de la volonté de la Municipalité des Îles de valoriser, de préserver et de faire rayonner notre culture et notre patrimoine, au bénéfice de la communauté madelinienne et des générations futures.



Pour consulter la Politique culturelle et du patrimoine, scannez le code QR ci-contre ou rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets *Affaires municipales* et *Politiques municipales*.



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1

[www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

418 986-3100

[communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

## HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

**COORDINATION, RÉVISION ET  
RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux

**IMPRESSION :** Le RADAR

**TIRAGE :** 7 000 exemplaires

**DISTRIBUTION :** Postes Canada  
ISSN 2371-2031 (imprimé)  
ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :  
418 986-3100

# Décisions du conseil

Séances du 10 juin 2025

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Adoption et rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation

La Communauté maritime a signé, en novembre dernier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation. Elle s'est par le fait même engagée à déposer, chaque année, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds régions et ruralité. Le conseil adopte donc le document, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, et en transmet une copie au MAMH.

### Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation

Cinq demandes d'aide financière ont été déposées au volet 2 « Projets d'organismes et entreprises privées » du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4). Le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes, et elles répondent toutes aux critères de sélection et font donc l'objet d'une recommandation positive. Le conseil consent donc l'aide financière aux projets suivants, pour un total de 453 064 \$ :

- Café ludique (Comité des loisirs de Pointe-aux-Loups) : 57 545 \$ / 63 939 \$;
- Construction d'un bâtiment polyvalent (Corporation de développement portuaire de la Baie du Cap-Vert) : 100 000 \$ / 356 000 \$;
- Amélioration des installations d'abattage et réflexion sur la gouvernance et le modèle d'affaires (Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine) : 100 000 \$ / 234 740 \$;
- Vitrine de végétalisation au cœur de Cap-aux-Meules (CERMIM) : 95 519 \$ / 116 711 \$ ;
- Rénovation du bâtiment de la Matériauthèque (Le Centre de récupération Ré-Utiles inc.) : 100 000 \$ / 1 035 601 \$.

### Autorisation et signature d'un bail commercial – Hub de développement économique

La Communauté maritime et la Corporation immobilière des Îles-de-la-Madeleine ont toutes les deux des compétences pour le développement économique du territoire et doivent travailler en concertation. L'alliance des deux organisations pourrait donner lieu à de nombreuses initiatives de développement et d'innovation, alors que la Communauté maritime a pour objectif de soutenir la diversification économique et souhaite exercer ses compétences en partenariat avec le milieu des affaires. Pour ces raisons, le conseil autorise la signature d'un bail pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2028 dans le hub de développement économique créé par la corporation immobilière, situé dans l'ancienne

église de Cap-aux-Meules. Le coût du loyer, de 29 229 \$ plus taxes par année (avec une majoration de 2,5 % prévue chaque année) sera affecté au budget résiduel du volet 2 du Fonds régions et ruralité pour 2025, puis au budget de fonctionnement de la Communauté maritime pour les années subséquentes.

## MUNICIPALITÉ

### Rapport et dépôt des soumissions – Octroi de contrat – Appel d'offres n°513 – Revêtement en béton bitumineux

La Municipalité des Îles a procédé, en mai dernier, à la publication d'un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins du réseau routier de la Municipalité et du réseau artériel de la Communauté maritime. Une seule soumission a été reçue et est conforme aux exigences techniques et administratives de l'appel d'offres. Le conseil octroie donc le contrat à P & B Entreprises Itée. Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° 2025-07.

### Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 15 mai 2025

Le conseil approuve 1 demande de dérogation mineure et accepte 2 demandes d'approbation de travaux relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Il refuse également une demande d'usage conditionnel.

### Adoption de la Politique culturelle et du patrimoine de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

La première politique culturelle de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a été adoptée en 2002, et il y a lieu, en regard notamment des différentes exigences du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de renouveler ce type de politique publique dans un horizon d'environ 10 ans. En mars 2024, un mandat a donc été octroyé par le conseil à la firme Dubois & Tétu, consultants culturels, afin qu'elle accompagne l'administration municipale dans le processus de mise à jour de sa politique culturelle. Au terme de ce processus, nourri par plusieurs phases de consultations publiques et sectorielles, le conseil municipal adopte la nouvelle Politique culturelle et du patrimoine de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, et autorise la création de 2 comités consultatifs (culture et patrimoine), nécessaires à sa mise en œuvre.

# Dossier spécial

## L'eau potable aux îles



Au Québec, l'eau de surface (fleuve, rivières et lacs) alimente les réseaux d'aqueduc de près de 70 % de la population. Aux Îles, en l'absence de fleuve, de lac ou de rivière, l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble de la population est assuré exclusivement par les nappes souterraines. Sur l'ensemble du territoire, 90 % de la population est desservie par le réseau d'aqueduc approvisionné par les nappes souterraines et les 10 % restants s'approvisionnent dans ces mêmes nappes à l'aide de puits privés individuels.

### Comment ça fonctionne, une nappe phréatique?

Les nappes d'eau douce contenues dans les profondeurs du sous-sol madelinot flottent sur une nappe d'eau salée, laquelle est plus dense. Il existe donc un équilibre fragile entre l'eau douce et l'eau salée. Afin de s'assurer de ne pas rompre cet équilibre, des calculs et des modélisations ont été effectués pour déterminer quelle quantité d'eau pouvait être pompée sans nuire à la ressource. La Municipalité veille à respecter scrupuleusement ces recommandations.

Afin de s'assurer du respect des consignes de pompage, les opérateurs de la Municipalité suivent en tout temps et à distance les niveaux d'eau à l'aide de multiples sondes et appareils de mesure. À chaque puits, le débit d'eau pompé ainsi que le niveau d'eau dans la nappe phréatique sont mesurés en temps réel. À chaque réservoir, des débitmètres mesurent et complètent les quantités d'eau produites et les quantités d'eau distribuées dans le réseau d'aqueduc pour la consommation.

### Une ressource importante, mais fragile

Il arrive parfois, surtout au cours de la saison estivale, que la Municipalité demande la collaboration de la population afin de réduire sa consommation d'eau potable, puisque le niveau des réservoirs est anormalement bas. Cette situation s'explique entre autres par certaines activités estivales qui entraînent une grande consommation d'eau potable, comme l'arrosage des jardins et des pelouses, le remplissage des piscines et le lavage des voitures, et ce, particulièrement lorsque la température est clémence. Plusieurs activités commerciales et industrielles dont la demande augmente pendant l'été nécessitent également de très importantes quantités d'eau. Certaines situations exceptionnelles et inévitables peuvent également expliquer une diminution importante du niveau d'eau dans les réservoirs, notamment l'extinction d'un incendie ou un bris sur le réseau d'aqueduc.

### Est-ce que les nappes phréatiques sont en danger?

Non, les quantités d'eau prélevées dans les nappes respectent scrupuleusement les recommandations des experts en hydrogéologie. L'équilibre est donc respecté entre les besoins en eau et la recharge de la nappe, tout en évitant la remontée saline.



**Lorsque des avis de réduction de la consommation sont publiés, c'est parce que les niveaux d'eau en stockage dans les réservoirs sont bas et non le niveau dans les nappes phréatiques. Il est important de faire la distinction entre les deux.**

### Combien cela prend de temps remplir un réservoir?

Les réservoirs ont un cycle de remplissage de 24 heures. En général, le réservoir se remplit la nuit lorsque la demande en eau est la plus faible, et distribue son eau pendant la journée.

Des événements inhabituels tels qu'un bris d'aqueduc, un bris mécanique dans les installations, une panne de courant, un incendie à combattre, une utilisation illicite des bornes-fontaines ou une importante consommation industrielle par exemple, peut venir mettre en péril ce processus. Si l'événement se prolonge sur plusieurs jours, le niveau d'eau dans le réservoir reste bas pendant toute cette période.

**Le réservoir a besoin d'une période de 24 heures de consommation « normale » pour remonter au bon niveau.**



## La collaboration de tous peut faire une différence

Afin d'assurer un approvisionnement constant de l'eau potable, chaque usager de l'aqueduc doit être conscient de la fragilité de cette ressource aux îles et doit respecter quelques consignes.



Favorisez une douche de 5 minutes plutôt qu'un bain.



Fermez le robinet pendant que vous vous brossez les dents ou que vous vous rasez.



Tirez la chasse d'eau seulement lorsque nécessaire.



Installez une pomme de douche à faible débit certifiée WaterSense.



Faites la vaisselle en utilisant un bac pour laver et un autre pour rincer, plutôt que de laisser couler l'eau.



Remplissez complètement le lave-vaisselle avant de le faire fonctionner.



Réglez le niveau d'eau de la laveuse en fonction de la quantité de vêtements.



Placez un pichet d'eau au réfrigérateur au lieu de laisser couler l'eau en attendant qu'elle soit froide.



Gardez le gazon long (6 cm) pour qu'il retienne l'humidité et que vous n'ayez pas besoin de l'arroser pour qu'il soit vert.



Réutilisez l'eau de cuisson des légumes et des pâtes, de l'aquarium ou du déshumidificateur pour arroser les plantes.



Lavez votre voiture avec un sceaau plutôt qu'avez un boyau d'arrosage.



Privilégiez le balai au lieu du boyau d'arrosage pour nettoyer votre entrée.



Munissez-vous d'un baril récupérateur d'eau de pluie pour arroser votre jardin.

**La toilette n'est pas une poubelle!**

### Qu'est-ce qui va dans la toilette?

Excréments, urine et papier de toilette seulement.

### On évite, entre autres :

- |                    |                                   |
|--------------------|-----------------------------------|
| ✗ Les condoms      | ✗ Les graisses de cuisson         |
| ✗ Les guenilles    | ✗ Les résidus alimentaires        |
| ✗ Les huiles       | ✗ Les produits d'hygiène féminine |
| ✗ Les couches      | ✗ Les masques                     |
| ✗ Les cotons-tiges | ✗ Les lingettes à usage unique    |

### Les fameuses lingettes à usage unique

Ces lingettes sont les pires ennemis des stations de pompage! Bien qu'étiquetées « biodégradables » elles prennent en réalité plusieurs semaines, voire plusieurs mois à se dégrader alors qu'elles se retrouvent dans les stations de pompage quelques heures seulement après avoir transité par votre toilette. Elles s'enroulent autour des mécanismes des pompes, causant des bris.

Extrêmement populaires depuis la pandémie, elles ont causé à elles seules plusieurs dizaines de milliers de dollars en dommages aux infrastructures municipales.

Évitez si possible de les utiliser, sinon, jetez-les au bac noir.

**Des questions?**

Contactez-nous au  
418-986-3100, poste 103.

**Merci de votre collaboration!**



# Des nouvelles de la Stratégie d'attraction des personnes |les Îles.|



les Îles.

## Fête d'accueil

### Merci de choisir les Îles!

Bienvenue! Welcome! Karibu! Hos geldin! Laskavo prosymo! Marhaba! Bienvenidos!

Pour une deuxième année consécutive, l'arrivée des nouvelles personnes résidentes de l'archipel a été soulignée avec une fête d'accueil. Cet événement rassemblait celles et ceux qui ont récemment choisi de s'établir aux Îles-de-la-Madeleine et de créer des liens, dans une ambiance joyeuse et rassembleuse!

Merci au Carrefour jeunesse-emploi des Îles, sans qui l'événement n'aurait pas été possible. La Stratégie d'attraction partage avec son équipe la volonté d'assurer et de favoriser l'intégration et l'établissement durable des nouvelles personnes résidentes des Îles.

Merci à toutes les personnes qui étaient présentes, et surtout, merci de choisir les Îles!



## Seconde édition de la rencontre annuelle du réseau des partenaires en immigration des Îles

Plus d'une trentaine de personnes de divers secteurs se sont rassemblées pour la rencontre annuelle du réseau des partenaires en immigration des Îles. C'était l'occasion pour le comité directeur du réseau de présenter les différents projets développés par ses membres dans la dernière année.

Le comité directeur réunit :

- Le Carrefour jeunesse-emploi des Îles
- Le Centre de services scolaire des Îles
- La Communauté maritime des Îles - Accès entreprise Québec et la Stratégie d'attraction des personnes |les Îles.|
- Le Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI)
- Le Groupe Collegia
- Services Québec

Les participants ont eu la chance d'entendre le témoignage d'Awatef El Harrabi, éducatrice et nouvelle arrivante d'origine tunisienne arrivée aux Îles en octobre dernier. Elle a partagé avec générosité son parcours et les défis d'intégration qu'elle, son mari et ses enfants vivent.

La programmation a permis aux participants de souligner les bons coups, de réfléchir aux pistes d'amélioration et d'imaginer de nouvelles idées. L'objectif? Favoriser un vivre-ensemble harmonieux au sein de la communauté.

## Prix Ulrick-Chérubin

### Célébrer l'excellence en matière d'inclusion au Québec

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est fière d'avoir été nommée finaliste au Prix Ulrick-Chérubin 2025. Ce prix souligne l'engagement des municipalités du Québec dans l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes. Il reconnaît les meilleures pratiques mises en œuvre à travers la province.

Cette nomination met en lumière les initiatives portées par l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes, en collaboration avec plusieurs partenaires clés. Parmi celles-ci, on retrouve :

- Les étapes d'accueil et d'intégration personnalisées;
- Le programme de jumelage interculturel;
- Les cours de francisation avec halte-garderie et le service d'aide aux devoirs intégrés pour les familles;
- Les formations en diversité et inclusion dans les milieux de travail;
- Les campagnes de sensibilisation;
- Les outils pratiques.

Le tout témoigne du travail concerté de notre communauté mobilisée à rendre les îles toujours plus accueillantes, ouvertes et solidaires.



## L'Île-d'Entrée Déplacement des installations septiques et mises aux normes

Les installations sanitaires publiques de L'Île-d'Entrée sont actuellement situées sur le site portuaire des instances fédérales. À la demande de ces dernières, les installations seront déplacées au 52, chemin la Gravel Point, pour faciliter les manœuvres et les déplacements. Le bâtiment abritant les toilettes et ses équipements, en bon état, sera donc déplacé et réutilisé. Les travaux sont prévus pour être terminés d'ici la fin de l'été 2025.



## Horaire de la collecte estivale

Veuillez prendre note que depuis le mois de mai, et ce, pour toute la saison estivale, la collecte des matières résiduelles débute à 6 h au lieu de 7 h. Prévoyez donc mettre vos bacs en bordure de route plus tôt qu'à l'habitude pour être certain de ne pas rater la collecte!

## Disposition de vos bacs

La Municipalité vous rappelle que vous pouvez placer vos bacs à la route au plus tôt 12 heures avant le début de la collecte, et les retirer au plus tard 12 heures après ladite collecte. En respectant cette façon de faire, bien des incidents et accidents seront évités.

1. Couvercle fermé et attache détachée;
2. Roues et poignées tournées vers la résidence;
3. À moins de 12 pieds de la chaussée;
4. À moins de 3 pieds de tout obstacle (bac, arbre, etc.);
5. En cas de tempête, déposez vos bacs le matin de la collecte seulement.

### Comment bien placer vos bacs ?



## Renforcement des compétences spécialisées chez les pompiers des Îles



En mai dernier, un formateur de l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ) est venu offrir une formation aux pompiers volontaires de la Communauté maritime des Îles afin de les amener à développer des compétences opérationnelles spécifiques. Cette visite a également été l'occasion de renforcer l'équipe de sauvetage vertical (travail sur des cordes en milieu périlleux ou en hauteur). Le service incendie bénéficie ainsi de 4 nouveaux spécialistes dans le domaine. La formation a également permis de créer un groupe de 7 spécialistes en sauvetage technique en espace clos, conformément aux recommandations du Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE).

Considérant la variété de risques présents sur le territoire, le retour d'expérience des interventions survenues au cours des dernières années et l'impossibilité pour la Communauté maritime de bénéficier du renfort d'un service incendie extérieur, le maintien et le développement des compétences des pompiers dans ces domaines spécifiques est nécessaire afin de répondre le mieux possible aux différents appels d'urgence.



## Feux extérieurs

### Rappel de ce qu'il faut savoir

Afin de limiter les risques d'incendie et de protéger l'environnement, la Municipalité des Îles a adopté un règlement relatif aux feux.

**Toute personne responsable d'un feu, autorisé ou non, qui aura nécessité l'intervention du service incendie de la Communauté maritime, devra assumer le coût réel de l'intervention, minimalement fixé à 1500 \$.**

### Règlement n° CM 2024-11 régissant les feux extérieurs

Les **feux extérieurs** sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire des îles entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai de chaque année, inclusivement.

Les **feux d'herbe ou de broussailles** sont strictement interdits en tout temps sur l'ensemble du territoire de la Communauté maritime.

Les **feux de matériaux de construction ou d'ordures ménagères** sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire des îles, et ce, en tout temps.

Aucun feu n'est autorisé lorsqu'un **avis d'interdiction totale** de feux extérieurs est donné par l'autorité compétente.

Aucun feu extérieur, même s'il fait l'objet d'une autorisation obtenue de l'autorité compétente, ne peut être effectué lorsque les **vents sont supérieurs à 20 km/h** (10,5 noeuds).

Il est strictement interdit d'allumer un feu dans un **endroit public** sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation du service incendie.

Toute personne désirant faire un **feu de plage** doit remplir un formulaire de demande prévu à cette fin, et ce, au moins 48 heures avant l'allumage par le requérant. Le formulaire se trouve au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets *Services aux citoyens, Service incendie et Feux de plage*.

Les **feux extérieurs de type feu de camp ou feu de joie** sont autorisés dans les zones de villégiature et sur les terrains de camping aux conditions suivantes :

1. l'emplacement du feu doit être clairement défini et délimité par une structure non combustible permettant de contenir les braises et les flammes;
2. la surface totale et la hauteur ne doivent pas excéder 45 cm de large sur 45 cm de profondeur sur 45 cm de hauteur;
3. les flammes ne doivent pas excéder une hauteur de 1 mètre;
4. une distance de dégagement minimale de 3 mètres de tout contenant, réservoir ou bouteille contenant du gaz ou du liquide inflammable doit être respectée;
5. le feu doit être gardé sous la constante surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier;
6. un moyen d'extinction doit être disponible à proximité en tout temps lorsque le feu est allumé;
7. lorsque l'activité est terminée, le feu doit être totalement éteint.



## Feux d'artifice

L'utilisation de feux d'artifice et de pièces pyrotechniques d'usage domestique, soit ceux offerts en vente libre dans les commerces et destinés aux personnes majeures, est permise sous réserve du respect des directives prévues à la fiche d'information émise par le ministère de la Sécurité publique du Québec. Cette fiche d'information est disponible auprès du service de sécurité incendie au moins 24 h avant la date de l'événement. Le propriétaire doit préciser le jour, l'heure et le lieu de l'événement. L'utilisation doit se faire dans un endroit dégagé d'au moins 30 mètres par 30 mètres, loin des bâtiments, des voitures, des arbres, des câbles électriques ou téléphoniques et des produits combustibles.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter votre service incendie au 418 986-3100 poste 191.

## Des partenaires mobilisés pour le climat

Le 5 juin dernier, la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine organisait une journée de consultation des partenaires dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan climat. Une quarantaine de représentants de différents secteurs y ont participé. Cette journée visait à informer les partenaires de l'avancement de la démarche, à identifier et à prioriser des mesures pour faire face aux changements climatiques ainsi qu'à mobiliser les partenaires autour du plan climat.

Au cours de la journée, les personnes présentes ont pu assister à des présentations ayant pour thèmes l'avancement de la démarche et les consultations réalisées, l'adaptation aux changements climatiques et l'appréciation des risques, ainsi que les bilans énergétiques et de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Des ateliers de travail ont également permis aux partenaires de contribuer à l'identification et à la priorisation de mesures d'adaptation et de soutien à la transition climatique. Un volet artistique, en collaboration avec AdMare, centre d'artistes en art actuel des îles-de-la-Madeleine, a également été offert, permettant aux participants et participantes de réfléchir à la réalité des changements climatiques et de l'aborder d'une manière différente.

Cette journée fut un succès, avec la participation de nombreux partenaires issus de différents secteurs. Les présentations ont permis de partager et de mieux comprendre les aspects liés au plan climat. Les commentaires reçus lors de la journée sont très positifs, les participants ayant pu partager leur ressenti d'une manière originale et qui en a touché plusieurs.

Cette activité de consultation s'inscrit en continuité avec le sondage sur le plan climat réalisé au printemps. D'autres activités de consultation auprès de la population seront réalisées à l'automne prochain, notamment une tournée des villages et des rencontres avec des groupes ciblés.

*Le Plan climat est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) qui découle du Plan pour une économie verte 2030.*

### En chiffres...

**1** journée de consultation

**40** partenaires présents

**3** présentations

**3** pauses artistiques

**4** ateliers de travail



10 Juin 2025

# RAPPEL - DANGER ÉROSION!

On ne le dira jamais assez, mais il est très important de ne pas s'approcher du bord des falaises. Des crevasses et des trous peuvent se former jusqu'à **des dizaines de mètres** à l'intérieur des terres, sans être visibles de la surface. Des effondrements soudains peuvent survenir. Gardez donc une marge sécuritaire de plusieurs mètres du bord des falaises et respectez les accès fermés sur les terrains privés.

La Municipalité constate une hausse des appels en provenance de propriétaires côtiers qui sont préoccupés par la sécurité des marcheurs, des cyclistes et des VTT qui circulent sur leur propriété affectée par l'érosion. Pour éviter qu'un accident arrive ou que l'érosion s'accentue, certains propriétaires côtiers bloquent l'accès à leur terrain. Malheureusement, certaines personnes ne respectent pas les accès fermés et passent à côté pour continuer d'y circuler.

Saviez-vous qu'il est interdit de circuler sur un terrain privé sans autorisation? Avant d'utiliser les sentiers sur les bords des falaises, assurez-vous d'avoir l'autorisation des propriétaires.



## Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

### Les Îles au premier congrès du Réseau québécois d'adaptation et de gestion des zones côtières (RQAGZC)

Du 21 au 23 mai 2025 se tenait le tout premier congrès du Réseau québécois d'adaptation et de gestion des zones côtières (RQAGZC), à Rivière-du-Loup, auquel participait une petite délégation des Îles-de-la-Madeleine, dont deux représentants de la Municipalité.

#### Qu'est-ce que le RQAGZC?

Il s'agit d'un groupe de travail qui réunit différentes personnes et organisations du Québec pour discuter et partager des idées sur la meilleure façon de protéger les zones côtières. Le but est d'échanger des connaissances et des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques, comme l'érosion ou la montée du niveau de la mer. Le groupe veut aussi informer les élus et les gestionnaires gouvernementaux pour qu'ils puissent prendre de bonnes décisions pour l'avenir.



#### Les Îles-de-la-Madeleine à l'honneur

Plus de 200 personnes se sont réunies pendant 3 jours afin d'assister à 44 conférences et de participer à un atelier de consultation sur les trajectoires d'adaptation aux risques côtiers. Étant aux premières loges des changements climatiques, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a été à l'honneur tout au long de l'événement. En plus de faire l'objet de plusieurs présentations par des tiers, l'organisation a été invitée à présenter l'une des conférences d'ouverture, soit *Les défis d'adaptation aux Îles-de-la-Madeleine : partage des besoins et retour d'expérience*. Elle était également présente sur le panel d'experts en clôture de l'événement.



## 2,1 M\$ pour deux projets d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières

Le 16 avril dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonçait une aide financière de 2,1 M\$ à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour soutenir deux projets d'adaptation aux changements climatiques, d'ici le 31 décembre 2027.

L'annonce s'inscrit en cohérence avec le Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières de la Municipalité, puisque les deux projets soutenus font partie des secteurs priorisés et identifiés comme vulnérables.



### Pointe de la Grande-Entrée

La Pointe de la Grande-Entrée est le site ayant l'indice de vulnérabilité le plus élevé au Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières. Depuis le passage de l'ouragan Fiona, la Municipalité a eu plusieurs discussions avec les différents représentants des ministères des deux paliers gouvernementaux (provincial et fédéral) pour faire valoir l'importance du site et demander que des actions soient entreprises. Le site, d'une grande valeur socioéconomique et culturelle, est au cœur d'une dynamique côtière complexe. Il est donc nécessaire d'anticiper les risques associés à l'érosion et à la submersion côtières en climat futur, pour s'assurer que l'aménagement du site soit durable et puisse tenir compte des impacts attendus des changements climatiques.

Le secteur fera donc l'objet d'une étude afin d'anticiper les risques d'ici la fin du siècle. Le projet, dont le budget alloué est de 500 000 \$, prévoit aussi une analyse de solutions, incluant une analyse coûts-avantages, qui permettra de définir une solution d'aménagement du territoire d'ici 2100.



### Parc de Gros-Cap

Une enveloppe de 1,6 M\$ est attribuée pour l'adaptation du Parc de Gros-Cap. D'une part, un ouvrage de protection transitoire est prévu pour sécuriser les activités du site pour la prochaine décennie. D'autre part, un plan d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières devra être élaboré, pour permettre le réaménagement d'une partie des activités de la corporation à moyen terme, sur un autre terrain. Une partie des sommes est allouée à l'acquisition d'un terrain qui devra faire l'objet d'une appréciation des risques en climat futur (horizon 2100).

Ces projets sont rendus possibles grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

**Le Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières finaliste au prix Ovation municipale**

En mai dernier, une petite délégation de la Municipalité a participé aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), puisque l'organisation municipale était finaliste pour le prix Ovation municipale 2025. Le Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières était l'un des 20 projets finalistes retenus sur les 122 présentés pour le prix.

La Municipalité tenait également un kiosque afin de présenter la démarche du cadre d'intervention, dans la catégorie *Concertation et collaboration*. Bien que le projet ait suscité beaucoup d'intérêt de la part du jury et des visiteurs au kiosque, c'est le projet de la création de l'Alliance de l'énergie de l'Est qui a remporté les honneurs. La Municipalité est fière d'avoir pu démontrer aux autres municipalités l'importance du travail et la proactivité de son équipe dédiée à l'adaptation aux changements climatiques, et félicite les récipiendaires du prix!



## Écoquartier

# Retour sur la séance d'information publique

Le 21 mai dernier, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a tenu une séance d'information publique pour faire état de l'avancement du projet d'écoquartier. Une cinquantaine de citoyennes et citoyens se sont déplacés pour assister à la rencontre, qui faisait suite à l'atelier de cocréation tenu en novembre dernier.

La rencontre a permis de présenter une modélisation 3D du secteur, illustrant un exemple d'aménagement possible pour l'écoquartier. Cette maquette virtuelle intégrait plusieurs propositions exprimées par les citoyens lors de l'atelier de cocréation : sentiers piétonniers favorisant les déplacements actifs, pistes cyclables sécurisées, espaces verts aménagés, accès sécurisés pour traverser le chemin Principal, types d'habitations envisagés, réaménagement du carrefour entre la route 199, le chemin des Gaudet et le chemin du Quai, mise en valeur de la biodiversité et possibilité d'intégrer des jardins communautaires. Bref, un éventail riche d'idées a été partagé!

Selon le plan directeur et les hypothèses présentées, le secteur pourrait, à terme, accueillir 138 logements sur 2 étages, 130 stationnements individuels et 1800 m<sup>2</sup> réservés à des espaces commerciaux. Notons que ces perspectives sont basées sur la superficie des terrains disponibles ainsi que le règlement de zonage en vigueur dans le secteur.



**ÉCO QUARTIER  
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Rappelons que le projet d'écoquartier dans le noyau villageois de Cap-aux-Meules, en cours depuis 2019, vise à revitaliser le secteur tout en permettant la décontamination des terrains pour les rendre utilisables. Le secteur accueillera des entreprises et des logements, et sera doté d'espaces verts tout en favorisant le transport actif. L'écoquartier fera partie d'un microréseau électrique mis en place par Hydro-Québec, dans le but d'assurer une faible consommation énergétique des bâtiments. Le projet est financé à hauteur de 10 millions de dollars du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE). Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation participe au projet également à hauteur de près d'un million de dollars, et Hydro-Québec attribue un montant de près de 10 millions de dollars à la création d'un microréseau dans le secteur.

Pour tout savoir sur l'écoquartier, visitez le Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine au <https://citoyen.muniles.ca>.



### Les étapes à venir

Automne 2025	Automne 2025	Décembre 2025	Printemps 2026	Début 2026	Été 2026
Lancement de l'appel à projets pour la mise en vente des premiers terrains	Construction de 2 immeubles de 12 logements de l'Office municipal d'Habitation (OMH)	Emménagement des premiers résidents du projet d'habitation pour adultes avec besoins particuliers du Phare	Décontamination du terrain de l'ancien aréna Wendell-Chiasson	Fin des travaux de déconstruction	Réaménagement du marais et des bandes riveraines du ruisseau

# RESPECT ET COURTOISIE

**Le citoyen mérite  
le respect et la  
courtoisie, notre  
personnel aussi.**



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité



# Activités à venir

Détails et inscriptions au [www.muniles.ca/evenements](http://www.muniles.ca/evenements) ou au 418 986-3100, poste 121.



## Club de lecture TD

Tous les jeudis à 15 h du 19 juin au 7 août  
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Participez aux lectures animées, aux activités et aux jeux qui se dérouleront à la bibliothèque durant tout l'été dans le cadre du Club de lecture d'été TD pour les jeunes de 0 à 12 ans.

Il est toujours possible d'inscrire votre enfant à la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre et aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ou en ligne : <https://www.clubdelecturetd.ca/a-propos-du-club>.

## Fête de clôture du Club de lecture d'été TD

Jeudi 7 août 2025 à 15h  
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Joignez-vous à nous pour célébrer les efforts de lecture des enfants avec une activité spéciale en bibliothèque. Il y aura des activités amusantes et des prix à gagner, et une collation sera offerte.

Pour tous les membres du Club et leur famille!



Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada  
[clubdelecturetd.ca](http://clubdelecturetd.ca)

## L'abécédaire de la Bibliothèque Jean-Lapierre

À la succursale centrale et aux points de service de la Bibliothèque Jean-Lapierre  
Sur les heures d'ouverture de chaque établissement

Les enfants sont invités à participer à l'élaboration de l'abécédaire de la faune et de la flore de la Bibliothèque Jean-Lapierre. Venez remplir une fiche correspondant à la lettre de votre choix tout en découvrant des livres et en laissant aller votre imagination!

\*À partir de 6 ans

## Soirée détente & délire

Jeudi 3 juillet, entre 18 h et 20 h (remis au 10 juillet en cas de pluie)  
Derrière le Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Tu as entre 11 et 17 ans? Viens lâcher ton fou : la surface sportive sera accessible, avec un large choix de ballons, de balles et de raquettes pour improviser une partie du jeu de ton choix. Tu pourras aussi essayer les quilles finlandaises, jouer à la pétanque ou encore laisser ta trace en contribuant à une œuvre collective à ton image. Pour finir la soirée en beauté : souper en plein air!

Aucune inscription requise.

Activité organisée en collaboration avec la Maison des Jeunes l'Hav-nir

## On bouge à la Place des gens de mer

Venez bouger et danser à la Place des gens de mer cet été avec Shadel Labrie-Lapierre de la Coopérative École Cindy Mae Danse.

### Zumba

Les mardis à compter du 8 juillet, à 10 h 30

Une heure de danses et de mouvements sur des musiques rythmées, dédiée à ceux et celles qui souhaitent bouger peu importe l'âge.

### Danse créative en famille

Les vendredis 4 et 18 juillet et 1<sup>er</sup> août à 10 h 30

Une heure de jeux et de danse animée par de la musique aux diverses ambiances dédiée aux enfants et à leur famille.



# Bibliothèque Jean-Lapierre

## Horaire d'été

L'horaire d'été est en vigueur du 22 juin au 20 septembre.

À noter que la bibliothèque et ses points de service seront fermés le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet.

### Succursale centrale (Maison de la culture)

Lundi : 15 h 30 à 18 h 30  
Mardi : 9 h 30 à 13 h 30  
Mercredi : 9 h 30 à 16 h 30  
Jeudi : 13 h 30 à 16 h 30  
Vendredi : 13 h 30 à 16 h 30  
Samedi : 10 h à 13 h

418 986-3100, poste 342

### Point de service de Grande-Entrée (École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)

#### Exceptionnellement fermée du 27 juillet au 9 août

Mardi : 13 h 30 à 16 h 30

418 986-3100, poste 362

### Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert (Centre multifonctionnel)

#### Exceptionnellement fermée du 6 au 12 juillet

Mardi : 13 h à 19 h  
Jeudi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30  
Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30  
Samedi : 10 h à 13 h

418 986-3100, poste 322

La carte d'abonnement est valide dans les trois bibliothèques.  
Il y a 2 chutes à livres accessibles en tout temps, une à la  
Maison de la culture et une à la mairie.

Pour information : [www.bibliothequedesiles.ca](http://www.bibliothequedesiles.ca).

# Piscine régionale

## Fermeture de la Piscine régionale pour l'été

La Piscine régionale fermera pour la saison estivale le dimanche 22 juin.



Restez à l'affût des plateformes de communication municipales pour connaître les dates d'inscription aux cours de natation pour l'automne et pour tout savoir sur la réouverture en septembre prochain!

## De nouveaux moniteurs de natation maintenant formés

Le printemps dernier, 5 candidats ont suivi le cours de moniteur de natation de la Société de sauvetage, d'une durée totale de 32 heures.

Éliane Beauvais, formatrice, s'est déplacée aux îles pour préparer les futurs moniteurs à enseigner et à évaluer les styles de nage élémentaires et les habiletés connexes.

Cette formation a été rendue possible grâce au programme d'aide financière pour la gratuité de la formation de la Société de sauvetage. D'autres formations et requalifications sont prévues pour l'automne 2025.

Félicitations à ceux et à celles qui ont suivi la formation!

*Sur la photo : Mélia Leblanc, Olivier Dubé, Éliane Beauvais (formatrice), Sébastien Cyr et Jean-Christophe Cyr*



**16 Juin 2025**

## L'été culturel sur La Grave



Comme chaque été, la Municipalité offre une variété d'activités culturelles gratuites sur le site patrimonial de La Grave. Voici le calendrier de ce programme estival coloré!



### Adresses

- Petite Saline : 966, chemin de La Grave
- Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert : 944, chemin de La Grave
- La Grande Shed : 982, chemin de La Grave

### Balade architecturale avec Marie-Hélène Verdier

Les mardis 17 juin, 8 et 29 juillet, 5 août et 23 septembre à 10 h 30

Stationnement du Musée de la Mer

La balade animée par l'architecte Marie-Hélène Verdier vous permettra de découvrir les particularités architecturales de La Grave.

### Création d'une carte postale avec Cyril Doisneau

Lundi 23 juin et 18 août à 10 h 30

À la Grande Shed

Création d'une carte postale en s'inspirant du paysage de La Grave.

### Marée montante, chansons à saveur maritime avec Sonia Painchaud

Jeudi 26 juin et 24 juillet à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Embarquez à bord de l'univers musical de l'artiste-interprète Sonia Painchaud avec des chansons parfois tendres ou festives, souvent tirées d'une époque plus lointaine, inspirées par la mer et le vent.

### Atelier de mouvements chorégraphiques avec Fleuve | Espace Danse

Samedi 28 juin à 16 h

Au Vieux Treuil

À la Grande Shed

Atelier mêlant éveil corporel par la respiration en lien avec la nature, puis apprentissage de séquences chorégraphiques contemporaines inspirées par le moment présent.

### Êtres de bois avec Fleuve | Espace Danse

Dimanche 29 juin à 16 h

Au Vieux Treuil

À la Grande Shed

Un hommage à la force, à la puissance et à la beauté de l'emblématique mammifère des bois, maintenant menacé de disparaître : le caribou.

### Tempête au far-est

Lundi 30 juin à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Spectacle en collaboration avec l'École de Cirque des Îles qui vous plonge dans l'histoire palpitante d'une shérif, de deux voleuses et d'une directrice mystérieuse, alors qu'une tempête menace de tout emporter.

### Turlutte et chansonniers avec René Veillet

Jeudi 3 juillet à 10 h 30

À la Grande Shed

Animation musicale sur la présence de la turlutte et les multiples façons dont elle est utilisée dans la chanson québécoise.

### Heure du conte sous le ciel bleu

Lundi 7 et 28 juillet et 11 août à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Venez écouter les histoires de Shadel Labrie-Lapierre en plein air avec votre famille.

### Classiques du jazz et improvisation avec Fred Pauze et Gabor Terebesi

Jeudi 10 juillet à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Joignez-vous à Fred et Gabor pour un tour d'horizon de nos standards de jazz favoris, en duo guitare et contrebasse!

### Atelier interactif de cirque

Lundi 14 juillet à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Initiation aux arts du cirque avec l'École de cirque des Îles, dans une ambiance ludique et sécuritaire. Pour tous les âges.

### Le peuplement des îles : première vague avec Maxime Arseneau

15 juillet à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Conférence sur la première vague du peuplement de l'archipel qui portera sur les premières installations permanentes, essentiellement autour de La Grave.

Détails au [www.muniles.ca/](http://www.muniles.ca/) evenements ou au 418 986-3100, poste 121.

Aucune inscription requise.

**Quand les cailloux prennent vie**

- Lundis 21 juillet et 4 août à 10 h 30**  
**Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert**  
**À la Grande Shed**

Atelier de peinture sur roche pour toute la famille, animé par Shadel Labrie-Lapierre.

**Échange de répertoire traditionnel : rencontre avec Gabrielle Létourneau et Joël Lapierre**

- Mardi 22 juillet à 10 h 30**  
**Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert**  
**À la Grande Shed**

Plongez dans le processus d'échange de répertoires entre musiciens autour de trois grands thèmes : le style des îles, le chant turlutte comme instrument de transmission et la musique pour faire danser.

**Apéro a capella avec Clément Cormier**

- Jeudi 31 juillet à 10 h 30**  
**À la Petite Saline**

C'est une rencontre entre des mots, une voix et vous. Des chansons magnifiques, un peu de poésie aussi.

**Triad, trio trad**

- Jeudi 7 août à 10 h 30**  
**À la Grande Shed**

Gabrielle Létourneau, François Miousse, Bruno Savary vous offrent un répertoire trad d'ici et d'ailleurs, au son du violon, de la flûte irlandaise, de la guitare, de percussions et de quelques chansons.

**Musique au lever du soleil avec Mônica Freire**

- Mardi 12 août à 6 h**  
**Derrière le Musée de la Mer**

Performance intime au lever du soleil en compagnie de Mônica Freire. Inspirée de Ilhada, son nouvel album, elle propose un voyage musical où son Brésil natal rencontre le Proche-Orient.

**Le peuplement des îles : deuxième vague avec Maxime Arseneau**

- Mardi 12 août à 10 h 30**  
**Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert**  
**À la Grande Shed**

Conférence sur la deuxième vague de peuplement des îles qui abordera le peuplement des autres coins des îles, de la vie sous le joug du seigneur Isaac Coffin, et du développement des îles au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Chants avec la chorale Les Enfants de Cœur**

- Jeudi 14 août à 10 h 30**  
**À la Grande Shed**

Prestation musicale offerte par Les Enfants de Cœur, qui unissent leur voix autour d'un répertoire aussi varié en styles musicaux qu'en langues chantées.

**Tire-toi une bûche (Théâtre des Petites Âmes)**

- Samedi 16 août à 10 h et 11 h 30**  
**Au Vieux Treuil**

Isabelle Payant et ses amies conteuses racontent des histoires pour enfants, auxquelles ces derniers sont invités à participer.

**Jouer avec les photos d'archives avec Dominique Leroux**

- Mardi 19 août à 10 h 30**  
**À la Grande Shed**

À partir d'images d'archives, de textures, de dentelles, de tapisserie et d'autres matières, venez créer une œuvre unique sur un support de bois. Pour enfants et pour adultes.

**Duo musical avec Fred Pauze et Marie-Ève Laure**

- Jeudi 21 août à 10 h 30**  
**Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert**  
**À la Grande Shed**

Duo guitare/voix et contrebasse avec Marie-Ève Laure et Fred Pauze.

**Maisons traditionnelles des îles : conférence avec Marie-Hélène Verdier**

- Mardi 9 septembre à 10 h 30**  
**À la Grande Shed**

Apprenez-en plus sur les maisons traditionnelles des îles et leurs différentes caractéristiques.

**Animation en continu avec le Réseau traditions vivantes des Îles-de-la-Madeleine**

- Les mercredis et les vendredis du 2 juillet au 13 août (sauf le 1<sup>er</sup> août), de 13 h à 16 h**  
**À la Petite Saline**

Venez découvrir quelques jeux traditionnels, entendre des histoires et de la musique, chanter et jouer quelques airs de musique avec le Réseau traditions vivantes des îles. Animation par Marlène Vigneau et Patrice Deraspe.

*Ces activités gratuites sont offertes avec le soutien du ministère de la Culture et des Communications.*



18 Juin 2025

## Centre multisport Desjardins



### Location des casiers

Encore cette année, afin de répondre à une demande croissante et de garantir une égalité des chances pour tous, les locations de casiers au Centre multisport Desjardins seront déterminées par un tirage au sort.

Si vous désirez obtenir un casier pour l'année 2025-2026, faites-en part par courriel à [egaudet@muniles.ca](mailto:egaudet@muniles.ca) ou par téléphone au 418 986-3100, poste 125, en laissant votre nom et votre numéro de téléphone, du **1<sup>er</sup> au 31 juillet prochains**. Notez que si vous avez déjà un casier ou que vous êtes sur la liste d'attente, vous serez automatiquement inclus dans la pige : vous n'avez donc pas besoin de nous contacter.

#### Tarifs

- Petite case : 160 \$ par année
- Grande case : 300 \$ par année

La période de location s'étend de septembre à avril inclusivement. Les contrats seront de 1 an.

#### Critères d'admissibilité

- Faire partie d'une ligue, d'une équipe ou d'une association sportive.
- Une seule demande sera acceptée par personne (par exemple, deux parents ne pourront faire une demande pour un seul enfant).
- Une preuve d'inscription sera demandée lors de la signature du contrat.
- Afin de desservir le plus d'usagers possible, l'attribution des cases sera limitée à une par famille. Par la même occasion, nous encourageons le partage de case entre utilisateurs.

## Réservations de glace

Les plages horaires pour les réservations de la glace CTMA sont ouvertes pour l'été. Vous pouvez la réserver par téléphone au 418 986-3100, poste 125, ou par courriel à [egaudet@muniles.ca](mailto:egaudet@muniles.ca). Les disponibilités à partir de septembre seront disponibles au cours du mois d'août : restez à l'affût des plateformes de communication municipales pour ne rien manquer!



## Fermeture des gymnases

Les gymnases sont désormais fermés, et ce, depuis le 2 juin.

La réouverture est prévue pour septembre prochain. Restez à l'affût des plateformes de communication municipale pour connaître les plages horaires disponibles pour 2025-2026!

## Cours de tennis

Encore cet été, Victor Ménard, instructeur accrédité par Tennis Canada, vous offre des cours de tennis pour peaufiner votre coup de raquette!

#### Horaire et tarifs

Les cours auront lieu tous les dimanches du 27 juillet au 24 août.

- 5 à 7 ans : 9 h à 9 h 45 (40 \$)
- 8 à 15 ans : 10 h à 10 h 55 (60 \$)
- Adultes : 11 h à 12 h 30 (90 \$)

Les inscriptions auront lieu du lundi 7 juillet à 8 h 30 au jeudi 10 juillet à 16 h 30, par téléphone au 418 986-3100, poste 121.

## Carte interactive

La carte interactive de la Municipalité des Îles vous permet de retrouver l'ensemble des sites municipaux et les services qui y sont offerts :

- Accès aux plages
- Accès aux plans d'eau
- Aires de contemplation
- Sentiers
- Terrains sportifs et aires de jeux

Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), et cliquez sur *Carte interactive* dans le menu en haut de la page.



## À la découverte des maisons traditionnelles des Îles Racines et héritage architectural

D'ici le 1<sup>er</sup> avril 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC), y compris la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, devront avoir en main un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940. Cet exercice vise à brosser un portrait clair de l'état du patrimoine bâti des îles pour mieux le protéger, le valoriser et le faire rayonner. Pour préparer le terrain, nous vous proposons, en 2025, une chronique mensuelle dédiée aux différents types architecturaux qui façonnent le paysage des îles. Ces chroniques s'appuient sur un travail préliminaire<sup>1</sup> réalisé dans le cadre de cet inventaire.

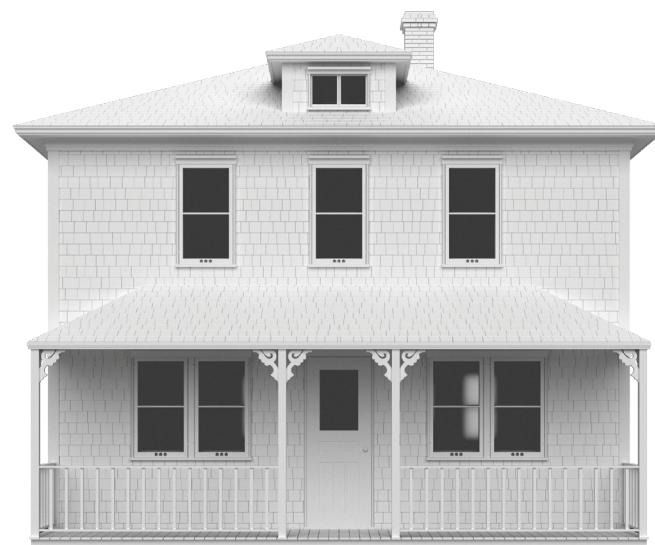
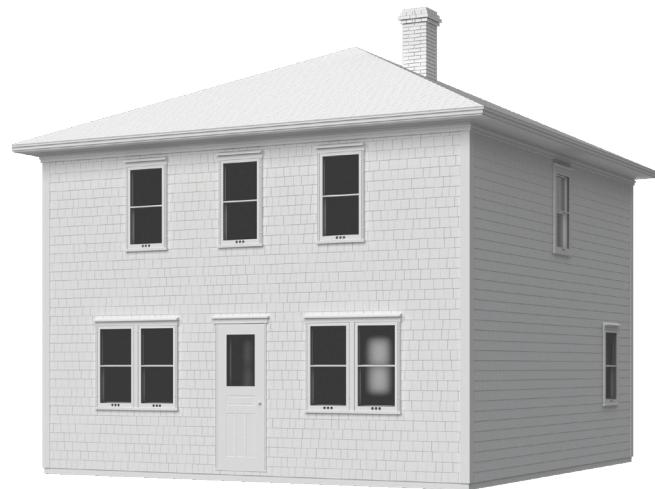
Avec ses allures solides et son volume bien défini, la **maison cubique** marque une nouvelle étape dans l'évolution des maisons traditionnelles des îles. Apparue entre 1910 et 1950, elle s'inscrit dans une époque où le confort et l'espace prennent de plus en plus d'importance, notamment pour répondre aux besoins des familles nombreuses du XX<sup>e</sup> siècle. Ce type témoigne aussi d'une amélioration des conditions économiques de l'époque : certaines familles peuvent désormais construire plus grand, plus haut, et avec des éléments plus soignés. La maison cubique se retrouve un peu partout sur l'archipel, mais elle est particulièrement présente dans le secteur de La Vernière.

Importée par l'entremise des catalogues diffusés à grande échelle, cette maison nommée « four square » et venue des États-Unis se distingue facilement des maisons traditionnelles précédentes par son gabarit plus imposant, sa construction sur deux niveaux complets, ses lignes épurées et sa toiture en pavillon à quatre versants, parfois percée d'une lucarne à croupe dans l'axe central de la maison.

Son plan est généralement carré, mesurant entre 24 à 26 pieds de côté. Sa façade principale est composée de façon symétrique : trois ouvertures au rez-de-chaussée, avec la porte généralement centrée entre deux fenêtres simples ou jumelées, et trois fenêtres à l'étage alignées avec celles du bas. À l'origine, les fenêtres étaient à guillotines et en bois et les murs extérieurs revêtus de bardage de cèdre.

Malgré leur nom, toutes les maisons cubiques ne sont pas parfaitement cubiques : certaines optent pour un plan légèrement rectangulaire. Dans tous les cas, la maison cubique est généreuse, bien campée dans le paysage et témoigne d'une époque d'ouverture vers de nouveaux modèles et d'une volonté d'améliorer le confort domestique. Elle incarne une étape de transition entre l'architecture vernaculaire et les habitations modernes, tout en conservant un lien avec les formes traditionnelles.

<sup>1</sup>Arseneau, Émile. 2024. Guide des typologies et composantes architecturales des Îles-de-la-Madeleine. Document interne



Au cours des prochains mois, suivez nos chroniques pour voir comment les maisons ont évolué au fil du temps. Vous possédez ou connaissez une maison cubique ou une maison ancienne? Participez à notre collecte d'informations en vous rendant sur notre recensement en ligne et en nous racontant la petite histoire de votre maison ou de celles de votre canton au [www.citoyen.muniles.ca](http://www.citoyen.muniles.ca), dans la section *Grands projets*, ou en nous contactant directement au 418 986-3100, poste 118 ou à [mhverdier@muniles.ca](mailto:mhverdier@muniles.ca).



## Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine Toujours au courant!

Le système d'alerte du *Portail citoyen* permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

**Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.**

### Comment s'inscrire?

1. Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
2. Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
3. Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.  
**Attention!** Si vous avez déjà un compte sur la plateforme *Voilà* (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*.
4. Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». **Attention!** Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
5. Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
6. Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
7. Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

**Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.**



## Utilisez les services en ligne!





**Les Îles-de-la-Madeleine**

Municipalité

### APPEL D'OFFRES N° 530

#### Aménagement des rives du marais – Écoquartier – Cap-aux-Meules

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions pour l'aménagement des rives du marais de l'écoquartier et une partie des bandes riveraines du ruisseau.

Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les documents d'appel d'offres dans les prochains jours par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) au [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca), selon les tarifs en vigueur.

La Municipalité recevra des soumissions remplies à même les formulaires préparés à cet effet et remises par voie électronique (SÉAO) ou dans une enveloppe scellée portant la mention : « Appel d'offres n° 530 – Aménagement des rives du marais – Écoquartier – Cap-aux-Meules » et transmises à l'attention du Service du greffe à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les soumissions seront reçues le ou avant le 17 juillet 2025 à 11 h (heure de l'Atlantique), et seront ouvertes le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 05.

Ne seront considérées que les soumissions des personnes, entreprises, sociétés opérantes au moment du dépôt de la soumission, s'étant procuré les documents d'appel d'offres sous leur nom via le SÉAO, ayant payé les droits et ayant complété le formulaire de soumission du présent appel d'offres.

Il est à noter que le projet, qui fait l'objet de la présente demande de soumission, n'a pas encore obtenu toutes les approbations requises (dont l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – MELCCFP, et du ministère des Pêches et Océans Canada – MPO). Le projet est également en demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – MAMH, via le programme de résilience en adaptation face aux inondations – PRAFI.

L'adjudication du contrat demeure donc conditionnelle à la réception de toutes les approbations requises et du financement. L'analyse des approbations requises suit son cours normalement. Les travaux demandés sont prévus pour l'été 2026. Des exigences gouvernementales nous demandent de procéder en avance pour l'appel d'offres.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce vendredi 20 juin 2025

Alexandra Vigneau, greffière



**Les Îles-de-la-Madeleine**

Municipalité

### APPEL D'OFFRES N° 533

#### Aménagement d'un ponceau à déversoir

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions pour l'aménagement d'un ponceau à déversoir dans l'écoquartier sur le lot 6 570 983 du cadastre du Québec.

Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les documents d'appel d'offres dans les prochains jours par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) au [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca), selon les tarifs en vigueur.

La Municipalité recevra des soumissions remplies à même les formulaires préparés à cet effet et remises par voie électronique (SÉAO) ou dans une enveloppe scellée portant la mention : « Appel d'offres n° 533 – Aménagement d'un ponceau à déversoir » et transmises à l'attention du Service du greffe à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les soumissions seront reçues le ou avant le 17 juillet 2025 à 11 h 30 (heure de l'Atlantique), et seront ouvertes le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 35.

Ne seront considérées que les soumissions des personnes, entreprises, sociétés opérantes au moment du dépôt de la soumission, s'étant procuré les documents d'appel d'offres sous leur nom via le SÉAO, ayant payé les droits et ayant complété le formulaire de soumission du présent appel d'offres.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 20 juin 2025

Alexandra Vigneau, greffière



## **AVIS PUBLIC Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de résolution relatif à une demande de modification d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de construire 11 bâtiments de six logements (habitation multifamiliale - H4) sur les lots 4 678 938, 3 599 439, 3 599 440, 3 599 441, 3 599 442 et une partie du lot 4 611 601 situé en retrait du chemin de La Vernière, dans le village de L'Étang-du-Nord, alors que ces lots sont actuellement situés dans la zone Ra34 où seules l'habitation unifamiliale (H1) et l'activité agricole légère (A1) sont autorisées.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le conseil a adopté le premier projet de résolution no R2506-1638 intitulé comme suit :

« Adoption du premier projet de résolution – Modification d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Propriétaire des lots 4 678 938, 3 599 439, 3 599 440, 3 599 441 et 3 599 442 et futur propriétaire d'une partie du lot 4 611 601 – Chemin de La Vernière – Cadastre du Québec – Village de L'Étang-du-Nord »

Ce PPCMOI vise la construction de 11 bâtiments de six logements (habitation multifamiliale - H4) au lieu de huit dans le projet déjà approuvé. Cinq de ses bâtiments empiéteraient sur le lot existant portant le numéro 4 611 601. Ce lot ne faisait pas partie de la demande initiale.

Dans son ensemble, le projet consiste en la construction de 11 bâtiments de six logements chacun pour un total de 66 logements. Les bâtiments auront trois étages et une superficie au sol approximative de 223,5 mètres carrés. Le revêtement des murs sera en Canexel avec des accents de bardage de cèdre et la toiture en bardage d'asphalte.

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce premier projet de résolution aura lieu le mardi 8 juillet 2025, à compter de 18 h 30, à la mairie sise au 460, chemin principal, à Cap aux Meules.

3. Toute personne intéressée peut également se faire entendre en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du chef de section - urbanisme, Ludovic Laroche, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llaroche@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

La réception des commentaires dure jusqu'à la levée de l'assemblée publique.

4. Le premier projet de résolution numéro R2506-1638 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie de ce premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Affaires

municipales – Règlements municipaux – Avis et projets de règlement – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) où vous trouverez « Premier projet de résolution n° R2506-1638 ».

Il est également possible d'obtenir une copie du premier projet de résolution en s'adressant au Service du greffe sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ou par courriel à greffe@muniles.ca.

### 5. Renseignements complémentaires

Pour plus d'information relativement à ce premier PPCMOI, que ce soit pour les détails du projet ou pour la localisation des zones touchées et des zones contigües, vous pouvez communiquer avec le chef de section - urbanisme, Ludovic Laroche, au 418 986-3100, poste 116, ou par courrier électronique à llaroche@muniles.ca.

### 6. Prochaine étape

Une fois l'étape de consultation publique franchie, le conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de résolution et soumettra celui-ci au processus d'approbation référendaire tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce vendredi 20 juin 2025

Alexandra Vigneau, greffière



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 8 juillet 2025, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1. Les propriétaires de la résidence sise au 765, chemin du Gros-Cap dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaitent réaliser des travaux d'agrandissement au bâtiment principal, d'une superficie de 7,1 mètres carrés. Or, cet agrandissement ne respecte pas la superficie autorisée puisque l'implantation actuelle du bâtiment principal est dérogatoire, mais protégée par droit acquis, et que tout agrandissement est limité à 50% de la superficie existante lors de l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme, en plus de l'agrandissement de 29 mètres carrés déjà approuvé par dérogation mineure lors de la séance du 10 septembre 2024, un agrandissement supplémentaire d'une superficie de 7,1 mètres carrés (total de 36,1 mètres carrés) alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 11,8 mètres carrés.

1.2. Les propriétaires de la résidence sise au 210, chemin de la Baie, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent construire un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 20,1 mètres carrés. Selon les informations fournies, ce bâtiment serait implanté dans la cour avant, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 20,1 mètres carrés implanté dans la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté dans les cours latérales ou la cour arrière.

1.3. Le propriétaire de la résidence sise au 146, chemin de la Belle-Anse, dans le village de Fatima, souhaite construire un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 59,5 mètres carrés. Or, cette superficie est supérieure à celle autorisée par la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 59,5 mètres carrés, alors qu'à l'intérieur des limites d'un corridor panoramique le règlement de zonage exige une superficie maximale de 37,2 mètres carrés.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 8 juillet 2025, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et

inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

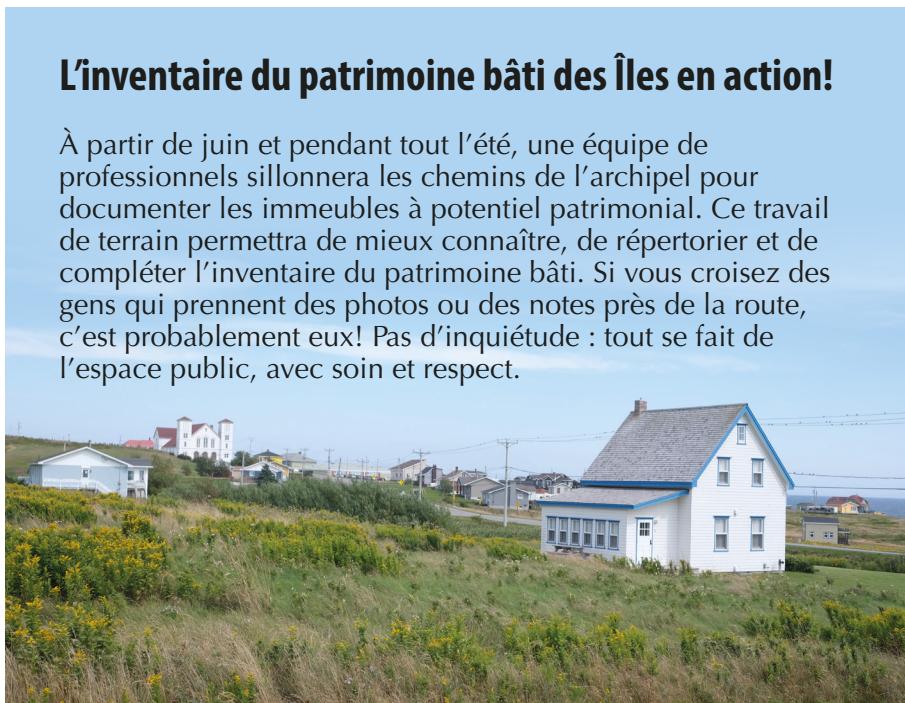
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 20 juin 2025

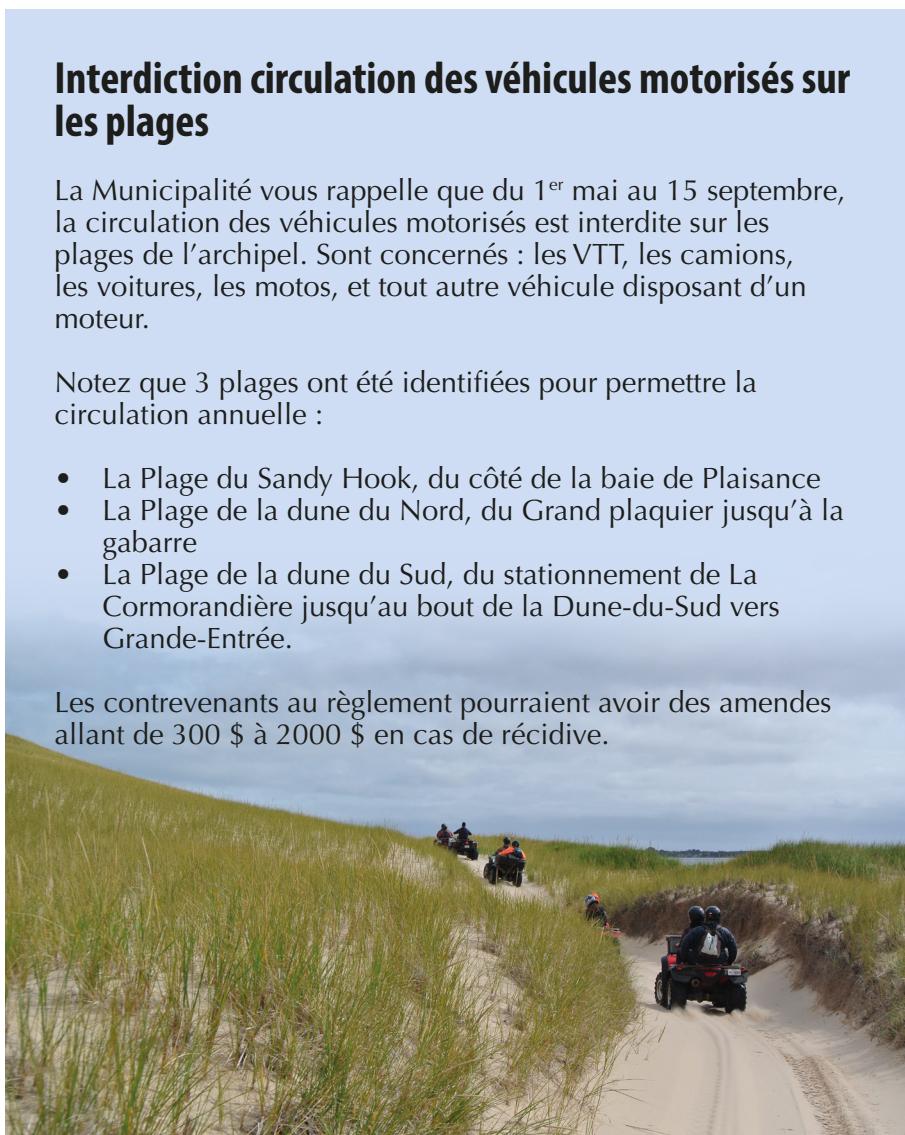
Alexandra Vigneau, greffière

# Informations en rafale



## L'inventaire du patrimoine bâti des Îles en action!

À partir de juin et pendant tout l'été, une équipe de professionnels sillonnnera les chemins de l'archipel pour documenter les immeubles à potentiel patrimonial. Ce travail de terrain permettra de mieux connaître, de répertorier et de compléter l'inventaire du patrimoine bâti. Si vous croisez des gens qui prennent des photos ou des notes près de la route, c'est probablement eux! Pas d'inquiétude : tout se fait de l'espace public, avec soin et respect.



## Interdiction circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel. Sont concernés : les VTT, les camions, les voitures, les motos, et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que 3 plages ont été identifiées pour permettre la circulation annuelle :

- La Plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance
- La Plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre
- La Plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient avoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.

## Le gazon dans les bacs à compost

**Si vous jetez du gazon dans votre bac à compost après la tonte de votre pelouse, il est possible que votre bac n'ait pas été vidé au passage du camion de collecte.**

### Pourquoi?

Il arrive souvent que, lorsqu'une trop grande quantité de gazon est jetée ou que celui-ci est humide, le bac à compost ne se vide pas au passage du camion de collecte, parce que le gazon reste coincé. Sachez que, dans une telle situation, le camion ne reviendra pas vider votre bac, et que vous devrez enlever l'amas de gazon qui s'y trouve si vous voulez qu'il soit vidé lors de la prochaine collecte.

**Si vous décidez quand même de mettre votre gazon coupé dans le bac à compost, mettez-le préalablement dans un sac de papier pour réduire le risque qu'il reste coincé.**

## Tonte de gazon

### Évitons les accidents!

Lorsque vous tondez la pelouse, évitez de projeter l'herbe fraîchement coupée sur la route. Les résidus de gazon sur la chaussée représentent un danger pour les cyclistes et les scooters qui peuvent glisser en roulant dessus.



## Prudence aux abords des chantiers

Pendant les travaux prévus au cours de la saison estivale, la Municipalité demande la collaboration de tous les citoyens afin d'être prudents aux abords des chantiers et de respecter les limites de vitesse temporaires qui pourraient être exigées. Ces limites permettent d'assurer non seulement la sécurité des travailleurs, mais aussi celle des automobilistes. Respectez également les tronçons où la circulation pourrait être faite en alternance.